

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ACIDUL LE 3 NOVEMBRE 2005

**PERSONNES PRÉSENTES :** Nicole Jufer (Lettres), Natacha Bodenhausen (FBM), Mariza Freire (Lettres), Samuel Bendahan (HEC), Lionel Guy (FBM), Thomas Lufkin (HEC), Chiara Storari (SSP), Romain Felli (SSP), Nicolas Freymond (SSP), Marc Audetat (SSP), Raphaël Rivier (Affaires culturelles ?), Sabine Kradolfer (SSP), Subah Hasan (Biologie), Alain Morard (Géosciences), Nicola Pozza (Théologie), Lukas Baschung (SSP), Frédéric Moinat (Lettres), Raphaël Micheli (Lettres) Alexandre Fachard (Lettres), Verena Schaeffer (Géosciences), Cédric Gumy (SSP), Valérie Modoux (Lettres), Mathieu Blanc (Droit), Robin Tecon (FBM), Marc Gigase (Lettres), Karine Crousaz (Lettres), Aline Dépraz (FBM), Marisa Haenni (FBM), Alexei Prikhodkine (Lettres), Gabriele Müller (Lettres), Marc Atallah (Lettres), Godefroy Devevey (FBM), Juan Manuel Blanco (Droit), Pelin Seilerler (SSP).

**PERSONNES EXCUSÉES :** Christophe Platel, Antonio Rodriguez, Sonya Florey, Olivier Longchamp, Cynthia Kraus, Karine Julsaint, Laura Ferilli.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Samuel qui ne peut pas rester jusqu'à la fin propose de parler du règlement de Faculté (point 8) au point 3.

#### **Modification acceptée.**

La discussion du règlement des assistants passe au point 4.

### ADOPTION DU PV DE LA DERNIÈRE AG

Accepté à l'unanimité.

### RÈGLEMENT DES FACULTÉS :

Samuel explique que suite à l'introduction de la LUL toute la législation se modifie à l'interne. Le règlement de Faculté doit notamment être changé.

C'est à ce niveau là que devait se trouver la révolution d'une plus grande participation des assistants et des étudiants. Le problème est que les règlements proposés actuellement essaient de restreindre au maximum les compétences de ce conseil de faculté.

Les compétences du rectorat et du décanat sont claires car définies par la loi. Par contre, la loi dit que le conseil de fac doit refléter les compétences du Cunil. Les compétences ne sont donc pas claires.

La faculté Hec. propose le pire règlement. Le Conseil de faculté ne serait composé que de 11 personnes. Le doyen préside et décide en cas d'égalité. Avec un nombre si faible de personnes, il y a surreprésentation des professeurs. De plus, il prévoit la création d'un troisième organe. Le doyen des Hec sait que ce n'est pas légal mais s'en fout.

On veut savoir ce qui se passe dans les autres facultés, car il semble qu'il y a un canevas qui a été fourni par la direction qui pose déjà en partie problème.

La direction a dit qu'il feraient respecté la loi. Mais actuellement, les assistants et étudiants sont systématiquement mis de côté. On doit d'autant plus faire attention que ces nouveaux règlements vont être fixés pour une longue durée.

### **La question est donc posée à l'assemblée pour savoir ce qui se passe ailleurs :**

Une première question a été posée pour savoir dans quelle mesure le conseil de l'uni pouvait bloquer ces nouveaux règlements

**Réponse :** à ce niveau le conseil d'Université n'a que peu de possibilités. Le conseil pourrait légiférer seulement en ce qui concerne les droits du doyen.

Lionel précise qu'il y a deux possibilités afin de contrer l'adoption de ces règlements:

La première serait de faire un rapport de minorité qu'on transmettrait à la direction

La seconde est de faire recours en premier lieu à la direction, puis à la commission de recours puis dans un troisième temps aux tribunaux s'il le faudrait, on espère cependant qu'il n'y aura pas le besoin d'en arriver là.

Les personnes qui peuvent recourir sont les membres du conseil. Peut-être les associations de fac. Il faut encore confirmer ces informations.

Intervention de Nicolas par rapport au conflit d'intérêt qui peut exister puisque le doyen de Hec est le mari de la juriste de l'Unil.

Mathieu : il doute que la direction soit pour la création d'un troisième organe. Il pose la question de savoir contre quoi on est contre exactement.

Samuel répond qu'il faut que ce soit représentatif et actuellement les profs sont surreprésentés. Si en plus, il y a une demi voix du doyen de plus en cas d'égalité. Les profs sont forcément majoritaires. Alors qu'au conseil de l'unil, les étudiants et les assistants sont majoritaires. De plus, il y a ambiguïté car le doyen n'est pas membre mais il préside et décide.

Lionel rajoute que le conseil de faculté se lie les mains car le doyen peut faire passer un règlement sans que le conseil de fac puisse réagir puisque il ne devient qu'un organe d'approbation.

En ssp, le règlement est bien. Le doyen préside, mais il n'a qu'une voix consultative.

En théologie, il ne devrait pas y avoir de problèmes.

Samuel précise qu'il reste une possibilité au niveau du règlement interne qui sera voté par le conseil de l'Unil. On pourrait décider que la variante à 11 membres qui n'était prévue que pour les petites facultés ne puisse pas se faire. En effet, si les facultés telles que théologie ne l'utilisent pas, on pourrait interdire cette variante.

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ :**

- **Engagement d'une secrétaire générale.** Utile pour les divers problèmes qu'on rencontre.

Il y a eu une demande de 10 000 frs. dans le but d'engager quelqu'un. Samuel profite au passage de remercier le Rectorat. Ce secrétariat permet un meilleur suivi politique.

Ceci représente un rajout d'un organe dans l'association, donc il y a modification des statuts.

Rôle moins politique et moins indépendant que la FAE. C'est donc le comité qui s'est donné le droit de l'engager

#### **APPAREIL LÉGISLATIF.**

Pour la Lul, il y a eu le projet, Avant-projet. On n'a pas réussi à mettre les assistants dans la Loi sur le personnel.

Ralul. Temps extrêmement court pour réagir. Suite à l'assemblée générale, ils se sont battus pour sur l'article 59. L'amendement visait à permettre d'être premier assistant. De plus, au départ, il ne permettait pas de faire une thèse et être assistant si on avait déjà été assistant.

#### **Directives :**

Prise position. Dans les commissions de présentation, on a réussi à obtenir qu'il y ait au minimum un membre d'assistant et étudiant sans que cela n'empêche qu'il y en ait plus.

De plus, ils ont renforcé le suivi des doctorants.

Stabilisation de MA en Mer, c'est au candidat de le demander. Avant, ils prévoyaient que ce soit la faculté qui propose (?).

#### **Rass :**

Un groupe de travail a été formé, il est composé du rectorat, DGES, Acidul, Mme Mezery et Mme Grize. Ce règlement devait au départ être fait par le DFJ. Finalement, on a obtenu de faire un projet qui va être soumis à l'interne au DFJ. Acidul sera consulté sur le projet final. Puis adopté ou non par le conseil d'état.

Pour l'instant on a obtenu que le temps de recherche personnelle passe de 40 % à 50%, et que l'engagement minimum passe de 50 à 60%. Ceci parce que lorsqu'on a fait la consultation, nous avons eu la demande claire de certains assistants de ne pas être engagés à plus de 50%. Suite à des problèmes en lettres, et plus particulièrement en histoire. On va essayer de demander 80% conformément à ce qui est prévu dans l'exposé des motifs de la LUL.

#### **RETRAITES POPULAIRES :**

Point présenté par Nicolas Freymond qui synthétise la question en 4 points :

- **Questionnaire de santé** : peu de satisfaction. Si ce n'est les petites lettres en bas qui ont été augmentées, il n'y a pas eu d'autres changements. Ils ne sont donc pas satisfaits. On va s'adresser directement à l'employeur. Il faudra donc voir avec le conseil d'état. Le point est à l'ordre du jour du rectorat et DGES

- Les assistants qui n'avaient pas répondu au questionnaire de santé. Ils s'étaient vu imposer une réserve générale sur les prestations complémentaires. Ceux qui n'y avaient pas répondu peuvent le faire jusqu'à la fin décembre. Il va y avoir un mail pour avertir afin que ces personnes-là ne soient pas pénalisées.

- **Ils ont obtenu une présidence tournante au RP.** Le règlement le prévoyait mais les RP s'y opposaient. L'année prochaine la présidence revient donc à Acidul

Sinon, cette année ils ont bénéficié d'une formation qui comprenait un cours sur la politique des rp, sur la loi et sur comment ils appliquent la loi

-**Les comptes**, Ils ont une meilleure tête que les autres années, ils sont à 101% de couverture mais ils devraient être à 106-110% dû aux changements de barèmes.

**RÈGLEMENT DES ASSOCIATIONS** : Rectorat a la volonté de légiférer sur le thème. Projet est très restrictif et normatif ce qui pénalise les associations représentatives surtout. Nécessaire de demander dans tous les cas une reconnaissance au rectorat. Définition de la composition de l'association (ex uniquement des membres qui font partie du corps représenté). Viser uniquement les intérêts de la communauté universitaire (ex. problèmes si conflit avec la direction).

Notre prise de position vise surtout deux aspects : que les associations puissent entrer en conflit avec direction sans se voir retirer les statuts et le fait que pour toute activité il faut passer par la voie de service.

La direction réagit par le re-étude du problème.

Matthieu demande de savoir qu'est-ce que cela fait si l'association n'est pas reconnue.

Réponse de Mariza : Elle ne reçoit pas les subventions dont elle aurait besoin. Et doit trouver d'autres moyens pour avoir un site internet par exemple.

#### **DÉCHARGES ADMINISTRATIVES :**

Peu de personnes ont fait la demande. On a demandé des décharges parce que beaucoup de travail et peu de personnes engagées. Globalement, c'était que les personnes qui consacrent plus 10% de son temps reçoivent une décharge. Cela s'organise par faculté, donc cela peut avoir plusieurs formes.

- Cela peut passer pour les personnes qui travaillent à 100% par une réduction des charges de travail.

- Cela peut passer par une augmentation de salaire.

-Ça peut passer par l'association de faculté qui redistribue (c'est le cas en FBM).

En SSP c'est en voie de discussion puisqu'ils veulent trouver la même solution pour tous.

#### **ACTION UNI**

Point présenté par Natacha qui est co-présidente d'actiouni

Association faîtière de toutes les associations du corps intermédiaire suisse. Il y a aussi des personnes individuelles, ce qui est une des particularités de cette association.

Il y a une rencontre 1 fois tous les 2 mois. Actuellement, cela fonctionne surtout comme réseau. Ils visent à faire un sondage /étude à grande échelle comme celui de Patricia Roux et Pierre Gobet il y a quelques années. Mais le problème est qu'il faut trouver une grosse somme d'argent car cela demande beaucoup de travail qu'il faudrait rémunérer. Actiouni coordonne la représentation à la CRUS, CUSO, CUS.

#### **RÈGLEMENT DES ASSISTANTS**

Consultation cet été. Plusieurs points regroupés sous une synthèse qui se trouve sur le site internet. Il faut avant tout dire qu'il y a une volonté forte de la part des autorités pour une réduction du temps des thèses. Le but est d'éviter que les assistants restent 12 ans sur un poste instable.

La nouvelle loi dit que le temps maximum d'engagement est 5 ans. Le Ralul (art 59) précise que ne sont pris en compte que les fonds qui visent à un projet en rapport avec la thèse. Il reste la possibilité d'être premier assistant.

Le problème qui se pose en sciences humaines et que les assistants sont souvent engagés comme doctorants mais pas sur leur sujet de thèse. De plus, il restait la question des doctorants qui partent une année à l'étranger pendant leur temps d'assistantat.

Le problème est que le terme « spécifiquement » de l'art. 59 Ralul n'est pas pris en compte par le Rectorat.

Nicolas précise que la LUL aurait été beaucoup plus libre. Il y a eu un durcissement avec le Ralul. Il y a aussi une hypocrisie de la part des profs car ils veulent faire des économies donc

ils engagent des assistants doctorants sur un projet alors que celui-ci ne concerne pas leur thèse.

En faculté de SSP, il est requis un Dea ou un DESS pour faire une thèse. Les assistants se retrouvent pendant 2 ans à faire leur DEA ou DESS. Il ne leur reste donc que 3 ans pour la thèse.

Actuellement dans le RASS, ils visent à faire deux postes différents. Assistants doctorants et assistants mandatés qui ne pourraient être engagés au maximum que pour deux ans.

Le gros problème de cet article, c'est qu'il s'applique rétroactivement. En lettres, cela va poser de nombreux problèmes. Il faut avoir une certification par écrit de la part de la Direction que les assistants pourront finir leur thèse. Même chose pour les gens qui sont à l'étranger.

Les assistants sont mis sous pression entre l'encadrement, les articles. Il faudrait donc une résolution. Le but est d'avoir une plateforme.

Réponse : la directrice des Rh doit confirmer que les gens ne sont pas engagés par l'unil  
- On doit répondre par écrit afin que le rectorat sache sur quoi répondre concrètement.

Il faut de plus être conscients de la responsabilité des professeurs. Nous devons faire pression sur le rectorat pour qu'il fasse pression sur les professeurs. Le mandat d'assistant sans être doctorant n'est pas renouvelable.

Avant la 6<sup>ème</sup> année était exceptionnelle mais était toujours accordée.

Actuellement, dans le Rass on veut faire figurer trois cas précis pour l'obtenir : la maternité, longue maladie, service civil. Mais il y a une hypocrisie car il y a des gens qui ont été engagés alors qu'on leur avait dit qu'ils avaient 6 ans.

Concernant le temps consacré à la recherche personnelle augmenté à 50%, Lionel l'a soumis à la Direction. Il faudra que se soit retranscrit dans le règlement.

Il y a finalement deux questions : celle qui concerne le règlement et celle des mesures transitoires.

Pour le RAss, on peut encore en discuter.

Pour les mesures transitoires. On en discutera mardi prochain lors de la réunion des assistants de sciences humaines. Il faudra ensuite se déterminer par écrit.

**Chiara demande pourquoi les étudiants peuvent s'inscrire dans l'ancien système et y rester et pas les assistants.**

Réponse de Lionel qui à titre personnel soutient de réduire le temps de thèse, par contre il faut une bonne foi pour les assistants à qui ont promis 6 ans. Le problème c'est que la LUL dit qu'elle entre vigueur immédiatement.

Peut de possibilité en histoire d'avoir des positions intermédiaires. Il y a une volonté du conseil d'état de ne pas multiplier les postes de Mer.

**Y a-t-il un suivi pour les postes stables ?**

Réponse : le problème est qu'il n'y a pas une vision globale du travail à l'Unil. S'il y a des MER, il n'y a pas d'assistants

Il faut commencer à réfléchir sur un modèle d'université qui favorise un marché du travail à l'interne.

On peut avoir un groupe de travail qui réfléchisse à ce point.

### **Est-ce que ce n'est pas un combat à mener au niveau action uni ?**

- Le problème est global. Il faut assurer une véritable relève à l'unil. Mais c'est aussi à chaque Uni de se battre

### **Baisse de salaire qui intervient pour les assistants.**

Nouveau barème pour les assistants. Est-ce qu'il y aura de nouvelles baisses ?

Barème du conseil d'état. Il y a eu une baisse des augmentations. Normalement, il n'y pas de raisons de voir son salaire baissé.

Le nouveau barème s'est appliqué en septembre 2005. Tous les assistants sont passés au même temps de l'ancien au nouveau barème.

En effet, il y a une baisse de salaire, c'est pour ça qu'on s'est battu en septembre. L'unil n'a qu'une autorité administrative. Les salaires restent fixés par le conseil d'état. Ces barèmes ne sont valables que pour 2-3 ans. C'est 750 000 frs d'économie sur la masse. Il ne faudrait pas laisser passer.

### **CHANGEMENTS DE STATUTS.**

Les changements de statuts interviennent à cause de la création du secrétariat général. Les 2 premiers points visent à une simple cohérence du texte. Accepté à l'unanimité.

Les deux premiers points sont acceptés à l'unanimité.

Article 5 vise à faire entrer le secrétariat général dans les statuts.

Art 16 Défini que le comité se charge d'établir le cahier des charges et engage le SG

Art 17 Défini les droits de signature. La SG reçoit le droit de signature et un autre membre

Art 18 Défini les compétences du SG

Art 19 Défini la durée du contrat et si les fonds venaient à manquer

Il n'y a pas d'amendement

Vote

Art 5 : unanimité

Art 16 : unanimité

Art 17 : unanimité

Art 18 : unanimité

Art 19 : unanimité

### **COMPTES ET RAPPORT DES COMPTES :**

Subvention du rectorat de 10'000 frs

Charges principales sont le secrétariat général et la cotisation pour Action uni. Il y a aussi les frais pour les déplacements

Nous avons maintenant un bureau qu'il a fallu aménagé.

Question d'une assistante qui ne comprend pas quel est l'exercice sur lequel on doit voter

Réponse de Thomas : la période comptable est d'une assemblée générale à l'autre, c'est pour cela que ce la ne fait pas 12 mois complets.

Décharge pour les comptes et des vérificateurs:  
Accepté à la majorité, 1 abstention.

Le budget de l'année prochaine : On va demander 10'000 frs au Rectorat. Il y a une augmentation prévue pour la SG. Il n'y a pas de deuxième pilier car cela coûterait plus cher que ce qu'elle gagnerait.

Les vérificateur, Didier Maillat et Stéphane Boisseaux sont réélus pour l'année prochaine.

#### COMMISSIONS AU RECTORAT

Introduction sur la commission d'égalité: il y a une directive qui va constituer une seconde commission pour avoir un droit de regard dans les commissions de nomination des professeurs.

**Médiation** : c'est en pleine création.

Valorisation enseignement et recherche : Mettre en place que l'Unil s'auto évalue. Hec et droit l'année prochaine. Ces commissions peuvent fortement influencer les conditions des assistants. On peut mettre des choses importantes au niveau des critères afin d'améliorer les conditions d'encadrement et de travail.

#### Elections :

Commissions du Rectorat	Nouveaux Membres
Bibliothèque	Raphaël Rivier /Thomas Lufkin
Coordination N/S	Juan Manuel Blanco
Culturelle	Raphaël Rivier
Ecologie	Raphaël Rivier /Thomas Lufkin
Egalité	Chiara Storari /Sabine Kradolfer
Enseignement	Samuel Bendahan /Thomas Lufkin /Chiara Storari
Formation continue	Thomas Lufkin
Interfacultaire sur Bologne	François Bussy /Romain Felli
Internationale et mobilité	Aline Dépraz /Thomas Lufkin
De politique linguistique	Yves Erard/ Nicola Pozza
Plan et budget	Lionel Guy/Thomas Lufkin
Des restaurants de l'Unil (CRuL)	Sibah Hasan/Cédric Gummy
Publications	Karine Crousaz
Sports CSU	Sibah Hasan

Valorisation enseignement et recherche	Alexandre Lambelet / Thomas Lufkin/ Raphaël Micheli Natacha Bodenhausen
Commission paritaire	Nicolas Freymond/ Christophe Platel
Comission Médiation (DialogUnil)	Mariza Freire/ Sibah Hasan

**ELECTION DU COMITÉ :**

Alain Morard ne se représente pas. Le reste du comité se représente.

Se présentent au comité : Romain Felli, Valérie Modoux, Subah Hasan de Fbm. Tous élus

Lionel précise qu'il manque des personnes en théologie, en géosciences et en droit. Il est toujours possible d'assister aux séances de comité

**DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELS.**

Rien

Clôture à 19h40. La séance est suivie d'un apéritif

Mariza Freire